

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 16 novembre 2015 portant dissolution de la brigade de recherches de Papeete et création corrélatrice de la brigade de recherches de Faaa (Polynésie française)

NOR : INTJ1524674A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-27;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1^{er}

La brigade de recherches de Papeete (Polynésie française) est dissoute à compter du 1^{er} janvier 2016. Corrélativement, la brigade de recherches de Faaa (Polynésie française) est créée à la même date.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade de recherches de Faaa exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1^o) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 novembre 2015.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de corps d'armée,
directeur des opérations et de l'emploi,
M. PATTIN